

CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE

Réunion du 28 mars 2019 – École élémentaire Paul Baudry 75008

Compte Rendu

Étaient présents : Sylvain Maillard, député ; Jeanne d’Hauteserre, maire ; Vincent Baladi, 1^{er} adjoint au Maire ; André Tilloy, adjoint au Maire ; Corinne Barlis, conseiller d’arrondissement

Le bureau du Conseil consultatif de Quartier : Laurent Jeannin-Naltet (réfèrent), Marielle Liberman-Gawin, Sophie Lemoine, Diana Maldjian, Sophie Méchadier.

La séance a été ouverte à 18h00 avec une soixantaine de participants.

1/ RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Six candidatures : Laurent Jeannin-Naltet, Marielle Gawin, Sophie Lemoine, Sophie Méchadier (sortants), Anne Hequet, Pierre Lhommé

Élus : Pierre Lhommé, Anne Hequet, Sophie Méchadier, Marielle Gawin, Laurent Jeannin-Naltet.

2/ PISTES CYCLABLES SUR LES CHAMPS-ÉLYSÉES

Intervenants : Amélie Astruc et Charlotte Guth (Direction de la Voirie et des Déplacements)

■ **Points sur les travaux.** L’aménagement des pistes pour la partie haute sera achevé pour le 8 mai. Suivra celui de la partie basse (jusqu’à fin octobre 2019), puis la liaison, via la place de la Concorde, avec les pistes de la rue de Rivoli, programmée en fin d’année. Le planning aura été respecté.

La largeur de la piste est de 2 mètres, ce qui réduit la chaussée des Champs-Élysées à deux fois trois files. Dans la partie haute, qui correspond aux commerces, les six arrêts de bus sont en quai déporté sur la chaussée, avec une pente de 18 cm pour l’accès à la plateforme, répondant à la norme. Pour les trois arrêts de bus de la partie basse, correspondant aux jardins, la piste est interrompue.

■ **Questions des participants.** Quelles est la priorité piéton / cycliste ? Dangerosité : quand le bus arrive, l’instinct est de traverser la piste sans regarder ... Difficulté à se hisser jusqu’à la plateforme quand on est handicapé, une personne âgée... Quelle harmonie avec la « plus belle avenue du monde » ?

- le « quai déporté » n’a pas été cause d’accidents jusqu’à maintenant. Le système permet de plus au bus de sortir et repartir plus vite (gain de temps sur le trajet). Il est possible de renforcer le marquage plus en amont, afin de sensibiliser les cyclistes.

- pente : à la demande des Bâtiments de France, il a fallu conserver la structure de la chaussée, d’où des pentes fortes à certains endroits.

- le plan des pistes cyclables a été établi sous la prescription forte des Bâtiments de France et des règles d’urbanisme. C’est ainsi que les abribus n’ont pas été déplacés.

Le premier adjoint indique que ces aménagements relèvent de la responsabilité de la Mairie de Paris, et non de celle du maire d'arrondissement.

Le référent du CCQ précise que le maire d'arrondissement a rendu des avis favorables aux permis d'aménager ces pistes cyclables et que, malgré les indications de la Direction de la Voirie et des Déplacements, les plateformes sur chaussée ne respectent pas les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Un vœu est adopté à une forte majorité pour que les points d'arrêt soient reconsidérés de façon que les bus puissent à nouveau accoster directement contre le trottoir, sans traversée obligatoire de la piste cyclable (voir note page 3).

3 / AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE PONTHIEU

Intervenant : Cheikh-Aby Ndiaye (DVD – STV Nord-Ouest)

Le projet a été présenté en réunion publique le 20 novembre 2018. Il est l'aboutissement d'une contribution du Conseil de Quartier Saint-Philippe-du-Roule au Budget Participatif.

La portion de la rue de Ponthieu - entre rue La Boétie et rue du Colisée - est aménagée en zone de rencontre : limitation de vitesse à 20 km/h, élargissement des trottoirs (deux mètres), suppression du stationnement sauf trois zones de livraison (au niveau du 42/40, 35 et 28), circulation inversée (de La Boétie vers Colisée), mise en place de potelets afin d'éviter du stationnement sur les trottoirs. Les travaux devraient démarrer mi-juillet (après les chantiers CPCU) et être terminés fin septembre.

Cet aménagement répond également à un souci de pacification de cette artère qui concentre 18 Licence IV, 5 établissements de nuit et deux boîtes de strip-tease. Il va permettre de réduire considérablement la circulation des véhicules et de faciliter, ainsi, la présence comme l'intervention, des forces de police.

Un participant s'inquiète de l'impact sur la sécurité routière au carrefour Colisée / Ponthieu.

4 / TROTTINETTES / NOUVELLES MOBILITÉS

Intervenants : Daniel Dauphant (DPSP 8, 9 et 10)

■ **Vide juridique sur les trottinettes.** Les traiter comme des encombrants abandonnés ? Ou comme des véhicules en stationnement gênant ? Actuellement, la politique est de mettre en fourrière les trottinettes « laissées » sur les trottoirs (ne disposant *a priori* pas d'immatriculation) afin de faire pression sur les opérateurs de « free-floating ». Il ne peut y avoir d'utilisation du domaine publique abusive.

■ **Verbalisation.** Sur les Champs-Élysées, 1 000 verbalisations par jour sont effectuées grâce aux caméras de vidéo-surveillance (occupation trottoir ou piste cyclable). Le 27 mars, 107 procès-verbaux dressés dont six à des trottinettes.

■ **Loi d'orientation des mobilités (LOM).** Sylvain Maillard, député, revient sur le projet de loi destiné à réguler la circulation et la mise en service des trottinettes : obligation de licence pour les opérateurs, circulation sur un type de voie en fonction de la vitesse. La priorité étant d'assurer la sécurité des piétons sur les trottoirs.

5 / QUESTIONS DIVERSES

- Rue d'Artois.

Un intervenant indique que deux dos d'âne sont situés en haut de la rue alors que le flux de circulation est en bas.

- Place Chassaigne-Goyon (Saint-Philippe-du-Roule)

Jeanne d'Hauteserre a rappelé les budgets dont bénéficiait la rénovation de l'église.

Envahissement de la place par les scooters et les trottinettes ... Le bureau du Conseil de Quartier précise qu'un projet de végétalisation a été déposé au Budget participatif 2019, permettant d'empêcher ce stationnement anarchique (implantation de pots).

Le projet est accepté et la procédure suit son cours : étude par les services de la Ville, puis vote à l'automne.

KIOSQUE à journaux de la place : le référent indique qu'il a adressé une réclamation au maire d'arrondissement en novembre 2018 suite au projet de déplacement du kiosque lorsqu'il a constaté que le socle en béton empiétait sur plus de la moitié du trottoir et gênait la libre circulation des piétons.

Depuis, aucune décision ne semble avoir été prise : le kiosque n'a pas été remplacé et le passage des piétons est toujours entravé de manière dangereuse par le socle en béton et par les deux-roues motorisés et les trottinettes.

L'adresse mail du Conseil de Quartier est communiquée aux présents : conseildequartier.spdr@gmail.com

La séance est levée à 20 h 15.

¹ Au moment de l'envoi de ce compte rendu un message du 9 avril de la Direction de la Voirie et des Déplacements est transmis par la mairie d'arrondissement, indiquant :

« suite au conseil de quartier St-Philippe du Roule du 28 mars dernier, nous avons étudié la reprise de certains quais bus des Champs-Élysées et allons commencer les travaux sur le quai bus le plus problématique (celui situé face au n°26 de l'avenue). Nous vous tiendrons informés des résultats. »

Si l'on peut se féliciter d'une décision aussi rapide, il faut observer :

- qu'elle est due à la détermination et à la fermeté des riverains exprimées par leur vœu
- qu'elle n'évoque pas le retour à un accostage des bus le long du trottoir, au droit de l'abribus, comme le préconise le vœu de Conseil de Quartier.